

## EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 17 Janvier 2011

L'an deux mil onze, le dix-sept janvier, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de BALLOTS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Date de convocation des membres : 11 janvier 2011

Etaient présents tous les membres en exercice.

Madame GOUHIER Séverine a été élue secrétaire de séance.

---

Vu la demande de location de garage, présentée par Monsieur TULLEAU Benoît et Mademoiselle PAILLARD Marina, domiciliés 11 rue Joseph Rivière à Ballots,

Vu sa délibération du 27 octobre 2010, fixant le loyer mensuel à 28 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011,

Emet un avis favorable à la demande de Monsieur TULLEAU Benoît et Mademoiselle PAILLARD Marina,

Autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec les locataires, la date de mise à disposition dudit garage étant fixée au 1<sup>er</sup> février 2011.

---

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'admission en non-valeur adressée par la Trésorerie de Saint Aignan sur Roë pour un droit de place dû au titre du troisième trimestre 2009 par M. MILLET Damien et Melle FOUCHET Aurélie, anciens gérants de la SARL PIZZA DU MONDE, domiciliés 1 rue du Maréchal Leclerc à RETIERS (35), pour un montant de 32 €.

Considérant que la société n'existe plus,

Décide l'admission en non-valeur de la dette ci-dessus exposée.

---

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'admission en non-valeur adressée par la Trésorerie de Saint Aignan sur Roë pour la demande de remboursement des frais de procédure de démolition de l'habitation de M. PLANTE Bernard, actuellement domicilié à POMMERIEUX, pour un montant de 749,88 €.

Considérant que le revenu de M. PLANTE est insaisissable,

Décide l'admission en non-valeur de la dette ci-dessus exposée.

**Location de garage  
rue Joseph Rivière**

**Budget commune :  
admission en non-  
valeur**

**Budget commune :  
admission en non-  
valeur**

<p><b><i>Chemin du centre communal d'action sociale</i></b></p>	<p>Les Consorts CHAZEAU ont vendu une partie de la parcelle n° 463. Pour accéder à leur parcelle, les nouveaux propriétaires devront emprunter le chemin cadastré n° 253, qui appartient au Centre communal d'Action Sociale. A ce jour, nous sommes toujours en attente du document d'arpentage élaboré par M. LANGEVIN, géomètre, afin de pouvoir procéder au transfert de propriété. Une réunion du CCAS aura lieu pour cela.</p> <hr/>
<p><b>Diagnostic sécurité routière</b></p>	<p>Un diagnostic sécurité est lancé sur la commune de Ballots. Cette démarche sera menée conjointement par le Pôle Territorial Sud Mayenne de Château-Gontier (Messieurs MACRAIGNE et CHANTEUX) et ceux du service SRTD (Sécurité Routière, Transport, Défense) de la DDT de Laval. Elle débutera en février pour une remise du diagnostic envisagée fin mars, début avril. Au préalable, il est demandé de relever les différents points de dysfonctionnement et d'établir la liste des sites à aménager.</p> <hr/>
<p><b>Lotissement La Barrière</b></p>	<p>L'avis d'appel public à la concurrence pour la réalisation du lotissement sera lancé en fin de semaine. La date limite de remise des offres proposée serait le 17 février, et la remise du rapport le 3 mars. Ces dates sont à déterminer.</p> <p>Liste des lots :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lot 1 : Terrassement, Voirie, Assainissement (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phases)</li> <li>• Lot 2 : Réseaux souples (1<sup>ère</sup> phase)</li> <li>• Lot 3 : Espaces Verts : non retenu dans l'avis d'appel d'offres car réalisé par les services municipaux</li> <li>• Lot 4 : Essais réseaux assainissement (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phase)</li> </ul> <p>Le CAUE a envoyé un document présentant les préconisations végétales (pour les haies bocagères et pour les haies champêtres en limite d'espace privé/public). Se renseigner près de Mme KAPFER, trésorière municipale, quant à la possibilité de mettre en place une caution pour la réservation de chacune des parcelles.</p> <hr/>
<p><b>Personnel communal</b></p>	<p>Monsieur Claude GOUSSE a remis le 4 janvier sa lettre de demande d'admission à la retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2011.</p> <p>Depuis le 3 janvier 2011, le secrétariat de la mairie est ouvert à partir de 13h30 (au lieu de 14h), ce qui permet à la personne qui commence à 13h30, de finir à 17h30. Semaine paire : Roselyne Semaine impaire : Axelle</p> <hr/>
<p><b>Stagiaire communication</b></p>	<p>M. Josué BINET, étudiant en deuxième année DUT « Services et Réseaux de Communication », a mis en page le bulletin municipal 2011 (distribution prévue le 31 janvier). Voir pour un éventuel autre stagiaire pour l'élaboration d'une plaquette qui serait remise aux nouveaux habitants par exemple, d'un film sur Ballots.... Ce stagiaire serait en poste pour une durée de 11 semaines. Se renseigner éventuellement avec le CIAS pour se partager les semaines. Du point de vue technique, l'achat d'un logiciel spécifique sera à prévoir.</p>

**Convention de numérisation des documents d'urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 22 décembre 2008 portant sur la numérisation du plan cadastral.

Dans le cadre du projet de SIG (Système d'Information Géographique), la Communauté de communes du Pays du Craonnais a rencontré la Direction Départementale des Territoires de la Mayenne pour une numérisation gratuite des documents d'urbanisme existants sur le territoire. La DDT a ensuite proposé une convention de partenariat qui doit être signée par la Communauté de Communes et les 11 communes.

La convention a pour objet de définir :

- le contenu de la couche de référence PLU (base de données des PLU et cartes communales) intégrée à la banque de données territoriales (BDT) élaborée par les partenaires associés
- les prestations réciproques fournies par les partenaires associés en vue de la constitution et de la mise à jour de la base de données des PLU (« BD PLU »)
- les conditions d'usage et de diffusion de la « BD PLU » ainsi constituée

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de BALLOTS, la Communauté de Communes du Pays du Craonnais et la Direction Départementale des Territoires.

**Audit énergétique de bâtiments communaux**

---

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal approuvant le projet d'audit énergétique de plusieurs bâtiments communaux : mairie, salle des fêtes, bibliothèque, espace Récréamôm et école Lefizellier. Les devis de l'entreprise LCA de Renazé avaient été retenus pour un montant total de 4 156,10 € TTC.

Un plan de financement avait été élaboré. L'ADEME ayant notifié un refus de subvention, le Conseil Régional a repris la demande de subvention et a pris la décision de se substituer à l'ADEME.

De plus, il s'avère que la partie mairie du bâtiment mixte, doit être exclue.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Actualise de ce fait le plan de financement, qui est donc le suivant :

- Conseil Régional (50 % sur le HT) soit la somme totale de 1 609,29 €
- LEADER (32 % sur le HT) soit la somme totale de 1 042,50 €
- Autofinancement : 566,79 € HT

**Vente portion de  
chemin de la  
Fougeonnerie à Mme  
TERTEREAU-  
DESSINET Yolande**

Le Maire expose au Conseil Municipal que Madame TERTEREAU-DESSINET Yolande, domiciliée lieudit «La Lande de Croulières » à BALLOTS, demande l'acquisition d'une portion du chemin de « La Fougeonnerie » (environ 139 m<sup>2</sup>) qui borde sa propriété cadastrée section ZD n° 12, 41 et 42.

Le Conseil Municipal,

Considérant que cette portion de chemin n'est plus d'utilité publique,

Après en avoir délibéré

Décide son aliénation, après enquête réglementaire, au profit de Madame TERTEREAU-DESSINET Yolande, propriétaire riveraine, au prix de 2,74 € le m<sup>2</sup>, tous frais annexes en sus.

---

